



Association des directrices et
des directeurs généraux de
caisses Desjardins



Objectif **COHÉRENCE**

33^e rapport annuel
2009

GLS INC.
Groupe Laplante Sécurité

Notre mission

Fondée en 1977, l'Association des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins est une association à laquelle les directeurs généraux de caisses Desjardins adhèrent librement. Sa mission consiste à :

- 1 - Appuyer les directeurs généraux des caisses affiliées à Desjardins dans l'exercice de leur fonction ;
- 2 - Privilégier la mise en place d'un environnement et de conditions favorisant leur mobilisation et le développement de leur profession ;
- 3 - Outiller ses membres pour qu'ils supportent leurs administrateurs dans les orientations et les décisions de l'entreprise.

Le tout afin de contribuer à la réussite du Mouvement Desjardins.

Les intentions stratégiques de l'association sont de permettre à la directrice générale et au directeur général de jouer leur rôle auprès de la caisse et de son conseil d'administration.

Le rôle de la directrice générale et du directeur général est vu comme stratégique et administratif (opérationnel).

Le rôle stratégique consiste, entre autres choses, à soutenir le conseil d'administration de la caisse dans les choix stratégiques et d'orientation que celui-ci a à faire pour le devenir de la caisse.

Avis de convocation

À tous les membres de l'Association des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins

Vous êtes, par la présente, convoqués à la 33^e assemblée générale annuelle de l'Association des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins.

Samedi 12 septembre 2009 à 9 heures

HÔTEL RIMOUSKI
Salle Congrès A-B
225, boul. René-Lepage Est, Rimouski (Québec) G5L 1P2

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de l'assemblée
- 2 - Mot de la présidente et chef de la direction du Mouvement des Caisses Desjardins
- 3 - Lecture de l'avis de convocation
- 4 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 6 septembre 2008
- 6 - Message du président de l'ADGC
- 7 - Adoption des états financiers
- 8 - Adoption du taux de cotisation
- 9 - Nomination d'un vérificateur externe
- 10 - Élection du président
- 11 - Période de questions
- 12 - Varia
- 13 - Hommages
- 14 - Tirage de prix de présence
- 15 - Levée de l'assemblée

Avis donné à Rouyn-Noranda, le 4 mai 2009



Jean-Claude Loranger
Secrétaire-trésorier

Sortants de charge

17^e président

Sylvain DESSUREAULT • Rééligible
Caisse populaire Desjardins
du Mont-Saint-Bruno

Administrateurs

Mario BEAUDOIN • Rééligible
Caisse Desjardins
Grande-Allée de Saint-Hubert
Représentant Rive-Sud-de-Montréal

Normand CHOQUETTE • Rééligible
Caisse Desjardins de
la Seigneurie de Ramezay
Représentant Richelieu-Yamaska

Francyne GAGNON • Rééligible
Caisse populaire Desjardins
de Charlesbourg
Représentante Québec-Est

Luc GIRARD • Rééligible
Caisse populaire Desjardins
de Saint-Cyprien
Représentant Bas-St-Laurent

Jacinthe GODMER • Rééligible
Caisse populaire Desjardins
de Labelle-Nominingue
Représentante Laval-Laurentides

Paul LECLERC • Rééligible
Caisse populaire La Vallée Ltée
Représentant des caisses acadiennes

Daniel PINEL • Rééligible
Caisse populaire Desjardins de la
Vallée-de-l'Etchemin
Représentant Kamouraska-
Chaudière-Appalaches

L'ADGC au service de ses 493 membres

RÉGION	2008		2009	
	Nombre de membres / Nombre de caisses	Pénétration %	Nombre de membres / Nombre de caisses ⁽¹⁾	Pénétration ⁽²⁾ %
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	17 / 17	100	17 / 17	100
Bas Saint-Laurent	32 / 32	100	31 / 31	100
Caisses de groupes	32 / 37	86,5	31 / 36	86,1
Centre-du-Québec	19 / 19	100	18 / 18	100
Est de Montréal	23 / 24	95,8	22 / 23	95,7
Estrie	28 / 30	93,3	24 / 25	96
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	13 / 13	100	13 / 13	100
Kamouraska-Chaudière-Appalaches	49 / 50	98	48 / 48	100
Lanaudière	24 / 24	100	23 / 23	100
Laval-Laurentides	26 / 26	100	26 / 26	100
Mauricie	23 / 25	92	21 / 23	91,3
Ouest-de-Montréal	33 / 33	100	30 / 30	100
Ouest-du-Québec	14 / 15	93,3	14 / 14	100
Québec-Est	15 / 15	100	15 / 15	100
Québec-Ouest-Rive-Sud	28 / 30	93,3	23 / 23	100
Richelieu-Yamaska	35 / 35	100	26 / 26	100
Rive-Sud-de-Montréal	25 / 27	92,6	25 / 27	92,9
Saguenay-Lac Saint-Jean-Charlevoix-Côte-Nord	36 / 42	85,7	38 / 42	90,5
Total Québec	472 / 494	95,5	445 / 460	96,7
Caisses de L'Alliance			2	
Caisses acadiennes	33 / 34	97,1	28 / 29	96,6
Caisses de l'Ontario	19 / 22	86,4	18 / 20	90
	524 / 550	95,3	493 / 511	96,5

TOTAL MEMBRES: 493

(1) Source : Direction information de gestion, FCDQ ; répartition au 30 juin 2009.

(2) Une région affichant un taux d'adhésion inférieur à 100 % peut, néanmoins, avoir un taux effectif de 100 % en faisant abstraction des postes vacants ou des caisses en cogestion.

Membres du CA



- 1- M. **Sylvain Dessureault**, président
2- M. **Jean-Claude Loranger** (secrétaire-trésorier) Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec
3- M. **Luc Girard**, Bas Saint-Laurent 4- M. **Paul Leclerc**, Caisses acadiennes
5- M. **Normand Prévost**, Caisses de groupes 6- M. **Jean-Marc Spencer**, Caisses de l'Ontario
7- M. **Guy Lupien**, Centre-du-Québec 8- Mme **Danielle Hénault** (première vice-présidente), Est-de-Montréal
9- M. **Michel Duval**, Estrie 10- M. **Régis Collin**, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
11- M. **Daniel Pinel**, Kamouraska-Chaudière-Appalaches 12- M. **François Lépine**, Lanaudière
13- Mme **Jacinthe Godmer**, Laval-Laurentides 14- M. **Claude Lessard**, Mauricie
15- Mme **Mercédès Beaulieu**, Ouest-de-Montréal 16- M. **Jean Daniel**, Ouest-du-Québec
17- Mme **Francyne Gagnon**, Québec-Est 18- M. **Laurent-Paul Chartier**, Québec-Ouest-Rive-sud
19- M. **Normand Choquette**, Richelieu-Yamaska 20- M. **Mario Beaudoin**, Rive-Sud-de-Montréal
21- M. **Jean-Pierre Parent**, Saguenay-Lac-Saint-Jean-Charlevoix-Côte-Nord
22- M. **Claude Raymond** (directeur général)

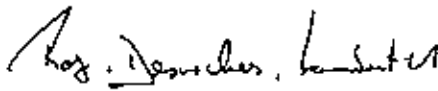
Rapport des vérificateurs

Aux membres de
L'ASSOCIATION DES DIRECTRICES ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DE CAISSES DESJARDINS

Nous avons vérifié le bilan de l'Association des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins au 30 juin 2009 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Roy Desrochers Lambert SENCRL¹
Comptables agréés

Victoriaville, le 4 août 2009

¹ Joël Minville, CA auditeur

Résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Conférence annuelle	69 433 \$	57 095 \$
Congrès	615 356	638 815
Cotisations	212 061	214 406
Intérêts	24 868	31 985
Publication	222 460	254 885
	1 144 178	1 197 186
CHARGES		
Frais d'opérations (annexe A)	204 388	208 055
Frais de vente (annexe B)	87 279	94 831
Frais d'administration (annexe C)	159 042	141 333
Conférence annuelle	52 446	46 265
Congrès	629 596	686 505
Fonds d'aide en regard de plaintes relatives au harcèlement psychologique	-	9 581
Fonds relatif au développement de la fonction de directrice ou de directeur général de caisse	-	47 393
Support à la préqualification	508	2 226
	1 133 259	1 236 189
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	10 919 \$	(39 003) \$

[Voir les notes complémentaires]

Bilan au 30 juin 2009

ACTIF	2009	2008
ACTIF à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	194 200 \$	187 169 \$
Débiteurs (note 6)	254 373	121 205
Frais payés d'avance	9 362	42 174
	457 935	350 548
PLACEMENTS (note 7)	210 000	366 300
	667 935 \$	716 848 \$
PASSIF		
PASSIF à court terme		
Créditeurs (note 8)	60 417 \$	64 724 \$
Produits reportés	205 017	260 542
	265 434	325 266
ACTIFS NETS		
Fonds des régions	60 000	-
Fonds d'aide en regard de plaintes relatives au harcèlement psychologique	15 419	15 419
Fonds relatif au développement de la fonction de directrice ou de directeur général de caisse	27 607	27 607
Actifs nets non affectés	299 475	348 556
	402 501	391 582
Au nom du conseil d'administration:	667 935 \$	716 848 \$

 administrateur

 administrateur

Évolution des actifs nets pour l'exercice terminé le 30 juin 2009

	2009				2008
	Fonds des régions	Fonds d'aide en regard de plaintes relatives au harcèlement psychologique	Fonds relatif au développement de la fonction de directrice ou de directeur général de caisse	Non affectés	Total
SOLDE AU DÉBUT	- \$	15 419 \$	27 607 \$	348 556 \$	391 582 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	-	10 919	10 919
Affectation d'origine interne (note 5)	60 000	-	-	(60 000)	-
SOLDE À LA FIN	60 000 \$	15 419 \$	27 607 \$	299 475 \$	402 501 \$

[Voir les notes complémentaires]

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2009

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. L'organisme a pour mission de grouper des directrices et des directeurs généraux de caisses Desjardins en vue d'aider à leur avancement moral, scientifique, social et économique.

2. PRINCIPALE CONVENTION COMPTABLE

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constataion des produits

Produits

L'organisme comptabilise ses produits lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en caisse, des soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements hautement liquides, facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Instruments financiers

Le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers, soit les actifs et les passifs financiers. Cette norme définit la comptabilisation des instruments financiers selon leur classification. Les variations entre les évaluations subséquentes sont enregistrées au résultat net ou à l'actif net selon la classification des instruments financiers.

L'organisme a effectué le classement suivant :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les dépôts à terme présentés dans les placements à long terme sont classés dans les « Actifs détenus aux fins de transaction ». Ils sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes résultant de la réévaluation à chaque fin d'exercice sont enregistrés au résultat net.

Les débiteurs sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour l'organisme, cette évaluation correspond généralement au coût.

Les créditeurs sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour l'organisme, cette évaluation correspond généralement au coût.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Gestion du capital

Au 1^{er} juillet 2008, l'organisme a adopté prospectivement les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés relativement aux informations à fournir concernant la gestion du capital.

En vertu de cette nouvelle norme, l'organisme est dans l'obligation de fournir de l'information en ce qui a trait à la gestion du capital et sur la façon dont il est géré. Il doit divulguer la nature des exigences concernant son capital auxquelles il est soumis en vertu de règles extérieures; le fait qu'il se soit conformé ou non aux exigences en question au cours de l'exercice et si l'entité ne s'est pas conformée aux exigences en question, les conséquences de cette non-conformité.

L'incidence sur les états financiers est décrite à la note 9.

4. NOUVELLES NORMES COMPTABLES PUBLIÉES RÉCEMMENT, MAIS NON ENCORE APPLIQUÉES

État des flux de trésorerie

En septembre 2008, l'ICCA a modifié le chapitre 1540 « État des flux de trésorerie » de telle sorte qu'il y aura obligation, pour les organismes sans but lucratif, de présenter un état des flux de trésorerie et les notes afférentes à cet état financier. De plus, les activités de financement et les activités d'investissement ne pourront plus être regroupées.

Cette nouvelle norme est applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2009. L'organisme appliquera cette nouvelle norme à compter du premier exercice où elle deviendra applicable et croit que l'adoption de ce chapitre n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers.

Affectations d'origine interne et produits et charges

En septembre 2008, l'ICCA a modifié le chapitre 4400 « Organismes sans but lucratif » qui établit des normes de présentation des états financiers des organismes sans but lucratif. Pour les organismes sans but lucratif, il n'y aura plus l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations corporelles comme une composante distincte à l'évolution des actifs nets. Par contre, il y aura obligation de présenter l'information sur les affectations d'origine interne.

Le chapitre a également été modifié afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme agit pour son propre compte dans les opérations en cause.

Ces nouvelles normes sont applicables aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2009. L'organisme appliquera ces nouvelles normes à compter du premier exercice où elles deviendront applicables et croit que l'adoption de ce chapitre n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers.

5. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a affecté un montant de 60 000 \$ au fonds des régions. L'organisme ne peut utiliser ces montants à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

6. DÉBITEURS

	2009	2008
Clients	230 401 \$	116 502 \$
Intérêts	8 658	4 703
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	15 314	-
	254 373 \$	121 205 \$

7. PLACEMENTS

	2009	2008
Actifs détenus à des fins de transactions :		
Dépôts à terme, portant intérêts à des taux variant de 4,05 % à 4,34 %, échéant de février 2010 à juillet 2012	210 000 \$	366 300 \$

8. CRÉDITEURS

	2009	2008
Fournisseurs	60 417 \$	48 349 \$
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	-	16 375
	60 417 \$	64 724 \$

9. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de l'organisme, en ce qui a trait à la gestion du capital, est d'assurer la continuité d'exploitation de l'organisme en vue de maximiser le service à ses membres. Le capital de l'organisme est constitué du total des actifs nets.

Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, l'organisme peut majorer les cotisations qu'il facture aux membres ainsi que les revenus de publicité.

L'organisme n'est soumis à aucune autre exigence externe significative concernant son capital.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de crédit**

L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client ou d'une quelconque contrepartie. L'organisme évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. L'organisme établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. L'organisme n'exige généralement pas de caution et minimise son risque de crédit en concluant des opérations avec un grand nombre de clients.

Juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers s'établit comme suit :

- la juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, et des créditeurs est comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine ;
- la valeur comptable des dépôts à terme présentés à titre de placements à long terme, telle qu'elle est reflétée dans les états financiers, se rapproche de sa juste valeur.

11. ENGAGEMENT**Secrétariat**

L'organisme s'est engagé en vertu d'un contrat pour une période de 66 mois pour la tenue du secrétariat général. L'entente d'un montant de 249 260 \$ vient à échéance le 31 décembre 2010. Les frais de secrétariat minimums futurs comprennent les versements suivants pour les deux prochains exercices :

2010..... 166 173 \$ 2011..... 83 087 \$

12. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il ne fournirait pas d'information supplémentaire utile pour la compréhension des flux de trésorerie de l'exercice.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 2009.

Renseignements complémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2009

Annexe A – FRAIS D'OPÉRATIONS

	2009	2008
Secrétariat	163 519 \$	158 220 \$
Assurances	2 809	2 809
Communications	13 372	18 848
Fournitures de bureau	12 843	14 069
Frais bancaires	438	54
Frais informatiques	4 216	2 970
Services professionnels	6 595	10 437
Autres	596	648
	<u>204 388 \$</u>	<u>208 055 \$</u>

Annexe B – FRAIS DE VENTE

Imprimerie	84 679 \$	92 075 \$
Autres	2 600	2 756
	<u>87 279 \$</u>	<u>94 831 \$</u>

Annexe C – FRAIS D'ADMINISTRATION

Frais de déplacements	2 302 \$	6 727 \$
Réunions du conseil d'administration et autres comités	156 740	134 606
	<u>159 042 \$</u>	<u>141 333 \$</u>

Mandats et comités

CONTENU DES ÉVÉNEMENTS

Mandat

Le Comité contenu des événements évalue et sélectionne les thématiques des différents événements tels le congrès et la conférence annuelle.

Membres

Guy Lupien, Mercédès Beaulieu, Claude Lessard, Normand Choquette, François Lépine, Daniel Pinel et Claude Raymond.

DÉVELOPPEMENT DE LA FONCTION

Mandat

Le Comité développement de la fonction assure une vigie sur le développement de la fonction de directeur général d'une institution financière et, plus spécifiquement, de directeur général de caisse Desjardins.

Membres

Jacinthe Godmer, Mario Beaudoin, Normand Prévost, Régis Collin, Paul Leclerc, Francyne Gagnon.

RESSOURCES HUMAINES

Mandat

Le Comité ressources humaines est en mode vigie en regard de tout ce qui touche les conditions de travail des DG. Il évalue l'ensemble du dossier et fait les suggestions qui s'imposent à qui de droit. Il peut également défendre un dossier en particulier auprès des autorités concernées.

Membres

Jean-Claude Loranger, Danielle Hénault, Luc Girard, Jean Daniel, Michel Duval, Laurent-Paul Chartier, Jean-Marc Spencer.

Le président est membre d'office de tous les comités.

Le secrétariat

Le secrétariat de l'Association est totalement imparti au sein de la firme *Absolu communication stratégique*¹ de Victoriaville.

M. Claude Raymond assume le poste de directeur général et agit à titre de conseiller stratégique. Il occupe, en outre, le poste de rédacteur en chef de la revue. Ce faisant, il conçoit et planifie le contenu de celle-ci à chacune des parutions. Dans la plupart des cas il rédige les textes divers ou les textes des différents comités. C'est également lui qui rédige les textes, après avoir recueilli leurs propos, des dirigeants qui en font la demande. Enfin, il est également responsable de la vente des espaces publicitaires.

Les bureaux sont situés au 1097, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville, Québec G6P 7L1

Téléphone : (819)-751-2342 Télécopieur : (819) 752-5141

Courriel: info@adgcq.com

Site Web: www.adgcq.com



Personnel à votre service

1. RAYMOND, Claude, directeur
2. BLANCHETTE, Lise, commis comptable
3. CARIGNAN, Sylvain, graphiste
4. STRINGER, Louise, coordonnatrice des inscriptions événementielles et gestion du *membership*
5. TREMBLAY, Danielle, coordonnatrice technique événements et webmestre

¹ Depuis la vente, en avril 2008, de la firme *claire raymond communications*, le secrétariat de l'Association est désormais imparti chez *Absolu communication stratégique* qui a acquis l'actionariat de *claire raymond communications*. M. Raymond demeure toutefois directeur général de l'Association.

Nos partenaires

Collaborateur OR



Desjardins
Bank

Collaborateurs ARGENT



Collaborateur BRONZE



Commanditaire OR



Desjardins
Sécurité financière

Commanditaire ARGENT



Desjardins
Assurances générales

Commanditaire BRONZE

RICOH

